

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLÉGÈS

Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 04
Votes pour : 20
Votes contre : 00
Abstention : 00

Séance du 16 juillet 2026

Date de convocation : 10 juillet 2026

Objet : Recrutement sur emploi non permanent d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

N°2026-07-16-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Guillaume TELLIEZ été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Maurice BRÈS, Gilles CASTEAU, Frédéric FABRE, Vincent FAURE, Annie MARY, Carole MAUREL et Nicolas OLINTI

Représentés : Gilles CASTEAU était représenté par Corinne CHABAUD, Vincent FAURE est représenté par Evelyne FAURE, Annie MARY est représentée par Serge MARUZZO et Nicolas OLINTI Est représenté par Benoît FABRE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article 332 – 23 2°,

Compte-tenu des besoins de la collectivité, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Au sein du service entretien

Afin d'assurer le nettoyage et l'entretien des locaux municipaux, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent technique en qualité d'agent d'entretien à temps non complet, comme suit :

- Un poste d'adjoint technique à 12h00 hebdomadaires du 1^{er} septembre 2026 au 28 février 2027

Cet agent sera recruté sur le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Il sera rémunéré par référence à l'indice brut 367 / indice majoré : 366 du grade de recrutement (conformément au décret 2023-312 du 28 juin 2023).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, décide le recrutement, sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

- D'un adjoint technique à temps non complet (12h00 hebdomadaires)

dans les conditions énoncées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 013-211300645-20260716-2026071608-DE



À Mollégès, le 16 juillet 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

